



Union des Villes et  
Communes de Wallonie asbl  
Fédération des CPAS



Courrier à l'attention du Premier Ministre

Monsieur Alexander De Croo,  
Premier Ministre  
Rue de la Loi, 16 1000 Bruxelles

[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

Erpent, le 28 février 2022

Concerne : coût des factures d'énergie – prime chauffage de 100 euros – baisse temporaire de la TVA sur l'électricité

Monsieur le Premier Ministre,

Le 1<sup>er</sup> février dernier, vous annoncez plusieurs mesures, pour soutenir les familles belges en ces moments difficiles où les coûts de l'énergie s'envolent, dont une « prime chauffage » de 100 euros pour chaque famille et une baisse temporaire de la TVA sur l'électricité de 21 à 6% à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Nous saluons ces initiatives pour les ménages belges mais nous craignons qu'elles ne toucheront pas l'ensemble des citoyens belges et l'avis du Conseil d'Etat dont la presse nationale s'est déjà fait l'écho semble nous donner raison. Nous nous interrogeons en effet sur l'éligibilité des résidents des maisons de repos, maisons de repos et de soins et résidences-services qui ne disposent pas d'un compteur individuel, à ce double dispositif d'aides. Si ces résidents vivent dans un lieu d'hébergement collectif, ils forment chacun un ménage dans leur espace de vie privatif et supportent eux aussi les coûts de chauffage et d'électricité à travers le paiement du prix mensuel d'hébergement. Notre démarche se veut donc proactive.



Union des Villes et  
Communes de Wallonie asbl  
Fédération des CPAS



Dans un contexte où les aînés en résidences-services mais plus encore en maisons de repos, maisons de repos et de soins ont payé un lourd tribut à la crise Covid, où ils se sont montrés solidaires de leurs concitoyens en montrant l'exemple d'une vaccination de masse et où ils ont accepté les restrictions qui leur étaient imposées comme n'importe quel citoyen, nous souhaitons attirer votre attention sur leur situation et sur ce qui pourrait être ressenti comme une discrimination s'ils devaient être exclus de ces aides financières. Sans perdre de vue non plus que contrairement à un ménage qui déciderait de diminuer son thermostat pour économiser sur le coût du chauffage, les dispositions réglementaires imposent qu'une température minimale soit toujours garantie dans l'établissement.

Nous lisons dans la presse que « selon le cabinet du Ministre des Finances, il est techniquement impossible d'appliquer la réduction de TVA qui s'appliquera aux clients privés aux contrats professionnels, comme ceux des maisons de repos et de soins résidentiels »<sup>1</sup>. Une difficulté technique ne peut pas être un obstacle. La décision politique de faire bénéficier les établissements d'hébergement du tarif réduit de la TVA de 21 à 6% justifié par le fait que les résidents y sont domiciliés ou à tout le moins y ont leur résidence principale est possible.

Nous vous demandons en conséquence de faire bénéficier les résidents de maisons de repos, maisons de repos et de soins et de résidences-services des deux mesures financières octroyées à tout citoyen belge.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Christophe HAPPE  
Directeur général Unessa

Yves SMEETS  
Directeur général Santhea

Luc VANDORMAEL  
Président Fédération des CPAS  
Union des Villes et Communes de Wallonie

---

<sup>1</sup> Le Soir, « Prix de l'énergie : la diminution de la TVA est potentiellement discriminatoire pour les résidents de maisons de repos », 14/02/2022



Union des Villes et  
Communes de Wallonie asbl  
Fédération des CPAS



Vincent FREDERICQ  
Secrétaire général Femarbel

Patricia LANSSIERS  
Directeur général Gibbis

Contacts :

Unessa – Catherine Dechèvre - [catherine.dechevre@unessa.be](mailto:catherine.dechevre@unessa.be)

Santhea – Pierre-Yves Lambotte- [pierreyves.lambotte@santhea.be](mailto:pierreyves.lambotte@santhea.be)

Fédération des CPAS wallons (UVCW) - Jean-Marc Rombeaux - [jmr@uvcw.be](mailto:jmr@uvcw.be)

Femarbel - Vincent Fredericq - [sec-gen@femarbel-ferubel.be](mailto:sec-gen@femarbel-ferubel.be)

Gibbis – Christian Dejaer - [Christian.Dejaer@GIBBIS.be](mailto:Christian.Dejaer@GIBBIS.be)